

La défense du prince Laurent ne décourage pas le fédéral

MONARCHIE La N-VA balaie l'argument selon lequel les règles imposées au prince seraient trop floues, la procédure se poursuit

Non-respect des droits de la défense, absence de définition des cas dans lesquels le prince peut rencontrer des dignitaires, atteinte aux droits de l'homme : la lettre adressée par l'avocat du prince Laurent (nos éditions de vendredi), et détaillant ses arguments de défense, ne semble pas avoir convaincu, au sein de la coalition fédérale.

Le gouvernement est toujours résolu à poursuivre la procédure visant à infliger au prince une retenue sur sa dotation, pour s'être rendu, le 29 juillet

dernier, à l'ambassade de Chine sans autorisation préalable du ministre des Affaires étrangères.

C'est la N-VA qui a réagi de la manière la plus résolue. « *Le prince Laurent devrait peut-être déposer plainte chez Unia* », a ironisé le secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Theo Francken. Sur le fond, son parti balaie les arguments selon lesquels les obligations légales imposées au prince manqueraient de clarté. « *La loi est suffisamment claire. Maintenant que le prince a pu se défendre, tous les éléments sont sur la table pour que le Premier ministre puisse proposer une sanction financière. Qui ne veut rien entendre, doit sentir* », a estimé le député fédéral Peter Buysrogge.

Le Premier ministre, Charles Michel, a également réagi. « *Le*

dossier est examiné juridiquement. Il sera bientôt soumis au conseil des ministres. » Le gouvernement reste d'avis qu'une sanction doit être infligée au prince, mais entend bétonner juridiquement le dossier, pour éviter des recours qui pourraient ensuite invalider la décision.

Du côté de l'opposition, des voix s'élèvent pour dire que le gouvernement a mal géré ce dossier. « *Le prince a, comme n'importe quel citoyen, le droit de se défendre. Certains aspects de la législation sont d'ailleurs contraires à la convention européenne des droits de l'homme*, a indiqué le député Hendrik Vuye (du groupe indépendant Vuye et Wouters), constitutionnaliste

de formation. *Le prince prend part volontairement à un système, personne ne lui a dit qu'il devait accepter cette dotation. Il*

doit donc suivre les règles du jeu, mais celles-ci doivent lui être expliquées clairement. »

Vu les déclarations politiques de la majorité, on voit mal comment le gouvernement fédéral pourrait revenir sur son intention de sanctionner le prince. Le parlement, à qui revient la décision finale, devrait, dans la foulée, voter la sanction. Reste à voir si le prince et son entourage en resteront là. A lire les arguments du prince, ils pourraient attaquer la décision pour vice de procédure. ■

B.Dy